

**MAIRIE DE MONS BOUBERT**  
**80210 MONS BOUBERT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le deux Septembre à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : Mrs DELAHAYE Emmanuel, Mrs ROUSSEL Jacques, GRISEL Laurent, PETIT Sylvain, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, DELATTRE Guillaume, TESTU Jean-Marie, PETIT Jacques, TORON Eric, PETIT Jacques, HAUSSOULIER Frédéric, Mmes POIRET Fanny, FRANCOIS Christiane, LOUCHART Francine.

Etaient absents : Mme BLONDIN Rose-Marie qui a donné pouvoir à Mme FRANCOIS Christiane.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

**. APPROBATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE BAIE DE SOMME SUR LA PERIODE 2018-2023 :**

Objet d'importantes protections patrimoniales (Sites classés au titre de la loi de 1930, Sites inscrits, Réserve Naturelle Nationale, Sites Natura 2000, Site RAMSAR, ...), et de valeur culturelle et sociale indéniable, la Baie de Somme a répondu en tous points aux critères d'éligibilité des Opérations Grand Site. Pour rappel, une Opération Grand Site est une démarche partenariale, proposée par le Ministère chargé de l'Ecologie, en réponse au problème de dégradation (notamment dû à une fréquentation touristique importante) d'un site majeur sur le plan du paysage ayant fait l'objet d'une protection au titre de la loi de 1930. Sa mise en place nécessite un "large consensus" local dans le cadre d'un développement durable du site.

En juillet 2001, la mise en œuvre de la démarche a été enclenchée localement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard avec l'appui de ses partenaires : l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme, le Conservatoire du littoral et les communes du littoral et de son avant-pays.

**Celle-ci ne s'est pas traduite par un cadre réglementaire supplémentaire mais a constitué une opportunité pour fédérer de multiples projets locaux dans une démarche commune de développement durable.**

La mise en place de l'Opération Grand Site est rapidement apparue stratégique à plusieurs titres pour :

- concilier la préservation et la restauration des milieux naturels et des paysages en lien avec la fréquentation touristique ;
- anticiper et répondre aux pressions de fréquentation touristique et d'urbanisation du site ;

- permettre des retombées économiques dans les communes concernées pour un développement dit « durable » ;
- améliorer l'accueil et l'encadrement des visiteurs ;
- mettre en cohérence les différentes politiques de préservation des milieux et des paysages ;
- mener une action pédagogique auprès du public et des acteurs locaux sur les enjeux du littoral picard et la Baie de Somme.

**Le label Grand Site de France, attribué en 2011 (suite à l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages, le 17 mars 2011) a depuis constitué une belle reconnaissance de la qualité de la gestion éco-touristique du territoire, mais surtout a permis de fédérer les acteurs locaux et de poursuivre les aménagements structurants pour le littoral et son avant-pays (période 2012-2017).**

L'animation territoriale et la concertation élargie organisées dans le cadre du processus de renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme a permis sur la période juin 2016/juin 2017 :

- de recueillir les attentes des acteurs économiques, des associations, des institutionnels (présentées en Comité de pilotage, le 31 mars 2016),
- de définir les grands enjeux du territoire et les orientations stratégiques à moyen/long terme (validation en Comité de pilotage, le 13 octobre 2016),
- de co-construire le programme d'actions pour la nouvelle période de labellisation (validation en Comité de pilotage, le 23 juin 2017).

L'ensemble de ce travail est présenté dans le dossier de candidature au renouvellement du label. Il reprend :

- la présentation du Grand Site de France Baie de Somme ;
- le bilan d'activités de la première période de labellisation 2012-2017
- le projet pour la nouvelle période 2018- 2023 qui s'appuie sur 4 enjeux majeurs :

1 - l'amélioration de la gestion des flux touristiques : poursuivre et renforcer les actions contribuant à rééquilibrer la fréquentation des sites phares littoraux avec une diffusion sur le territoire et dans le temps via la poursuite du plan vélo, la mise en place de parkings relais, le développement de l'intermodalité...

2 - la préservation dynamique des paysages naturels et bâtis : préserver les paysages emblématiques de la Baie de Somme en s'inscrivant dans une approche globale et intégrée via l'aménagement cadré des sites pour protéger les milieux fragiles, la protection des sols et habitats par une agriculture raisonnée ou encore la mise en avant de la diversité des productions (agriculture, élevage, chasse, pêche et carrières), la valorisation des entrées de ville et du patrimoine balnéaire...

3 - l'accueil en favorisant "l'expérience du lieu" : promouvoir la spécificité de la Baie de Somme et développer les offres de découverte (nature, patrimoine, culture et bien être) avec la création d'aménagements pour découvrir le patrimoine naturel, la réalisation de scénographies extérieures attractives, la diversification de l'offre d'hébergement tournée vers la nature comme les écolodges, le renforcement de la synergie des acteurs avec notamment la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du Grand Site...

4 - l'amélioration de la gouvernance : mieux communiquer pour fédérer autour des valeurs du label Grand Site et de conforter le rôle de gestionnaire du Syndicat Mixte auprès des collectivités locales.

- la déclinaison de ces enjeux sous la forme d'un programme d'actions.

**Egalement, l'opportunité « d'ajuster » le périmètre actuel du Grand Site Baie de Somme au territoire de projets, à horizon 2023, s'est logiquement présentée.**

Au-delà d'apporter aux visiteurs de nouvelles « portes d'entrée » beaucoup plus lisibles sur le Grand Site, le nouveau périmètre propose un maillage territorial plus cohérent et solidaire pour valoriser tous les paysages du Grand Site, promouvoir l'écomobilité sur la destination et soulager les pressions qui s'exercent sur les cœurs de sites classés.

Le périmètre de projets du Grand Site Baie de Somme regroupe les 18 communes adhérentes au Syndicat Mixte (Ault, Boismont, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Favières, Fort-Mahon-Plage, Lanchères, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Quend, Saigneville, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Valery-sur-Somme, Woignarue, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Mers-les-Bains). A cela s'ajoutent 12 communes situées en périphérie de la Baie de Somme (Arry, Bernayen-Ponthieu, Brutelles, Cahon, Forest-Montiers, Mons-Boubert, Port-le-Grand, Regnière-Ecluse, Rue, Sailly-Flibeaucourt, Vercourt, Villers-sur-Authie).

**Considérant la nécessité pour les communes non adhérentes au Syndicat Mixte, dans le cadre de la procédure de renouvellement du label « Grand Site de France », d'adhérer au périmètre de projet du Grand Site de France Baie de Somme, le conseil municipal décide d'approuver le dossier de candidature qui sera présenté pour la période 2018-2023.**

#### **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) :**

Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire décidant de conserver le FPIC versé par l'Etat qui correspond à une somme concernant la Commune de 12 567 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 avril 2008, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de verser une allocation transport scolaire de 76 € aux élèves de plus de 16 ans poursuivant leurs études après le bac et aux jeunes devant payer des frais de transport scolaire car ils ne vont ni à Friville ni à Abbeville.

Cette aide sera versée sur présentation de factures ou d'une attestation sur l'honneur et d'un certificat de scolarité.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues :

- M TESTU Nathan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le paiement de cette allocation scolaire de 76 € à ces jeunes.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que M FORGET nouveau Receveur Municipal est passé se présenter en Mairie et a effectué un point sur les finances communales.

. Monsieur le Maire rappelle que M Beaulieu René organise une cérémonie le Samedi 9 septembre pour la remise de l'ordre d'officier du Mérite National. Il demande au Conseil

Municipal si la Commune participera à ce pot s'il a plus d'invités que prévu (100 € maximum). Le Conseil Municipal accepte.

. M Haussoulier a appris la disparition des emplois aidés. Monsieur le Maire répond qu'en effet les emplois aidés vont être supprimés. Ceci touchera nos 2 agents en contrat en Cae qui ne seront pas renouvelés probablement. A ce jour, aucune solution de remplacement n'est connue. Monsieur le Maire va suivre cela et étudier la suite possible pour notre commune.

. M Toron demande à Monsieur le Maire de passer Rue du Puits pour la rue qui est abimée suite aux travaux électriques d'un particulier. Monsieur le Maire répond que cela était prévu et que la rue sera réparée par l'entreprise.

. M Toron signale le souci d'écoulement de boues lors des fortes pluies chez une administrée. Monsieur le Maire répond qu'il en est conscient mais des agriculteurs ne respectent pas les cultures prévues dans le dossier Somea (lutte contre l'érosion des sols). Il en rediscutera avec les agriculteurs lors d'une réunion AFR.